

## **Groupe de travail sur les espèces invasives en milieux aquatiques**

### **Extraits du compte-rendu de la réunion du 26 janvier 2009**

(Rédigé par E. Mazaubert, Cemagref ; relectures Nicolas Poulet, Alain Dutartre)

Présentation de l'Onema et de la Direction de l'Action Scientifique et Technique (DAST). Les espèces invasives correspondent à une problématique transversale au sein de l'Onema.

Ce groupe de travail est le premier à avoir une configuration réunissant des gestionnaires et des chercheurs travaillant sur une thématique précise et permettant d'avoir un spectre important des connaissances scientifiques et des actions territoriales.

#### **Présentation des objectifs du groupe de travail « Espèces invasives en milieu aquatique » (Nicolas Poulet, Onema)**

Les espèces invasives en milieu aquatique constituent une menace pour la biodiversité (modification du fonctionnement des écosystèmes, impacts sur les espèces autochtones...) et leur présence s'accompagne d'impacts importants.

Au niveau européen, il y a une prise de conscience du problème (Convention de Berne, développement de programmes européens, DCE...) et fin 2008, la Commission Européenne a fait différentes propositions concernant la réglementation applicable aux espèces invasives.

Au niveau métropolitain, plus de 900 espèces sont recensées comme étant introduites en milieu aquatique (mémoire d'Emilie Mazaubert, 2008) et il existe déjà différentes actions de gestion locale. En revanche, il n'existe encore aucune stratégie nationale de gestion des espèces invasives.

Les principaux objectifs de ce groupe de travail sont donc :

- d'élaborer une ligne directrice pour la gestion des invasions biologiques dans les écosystèmes aquatiques en métropole (Les DOM-TOM ne sont pas pris en compte car les problèmes liés aux invasions biologiques y sont très différents.)
- d'élaborer des outils opérationnels à destination des gestionnaires et des décideurs
- de définir des enjeux scientifiques à plus long terme

Les réflexions porteront notamment sur :

- l'identification des enjeux écologiques, économiques et sociaux
- l'état des lieux des acteurs impliqués et des capacités mobilisables
- la définition des différentes étapes permettant de répondre aux enjeux
- la conception d'outils et de protocoles pour la mise en œuvre de la stratégie

- la contribution au niveau européen (DCE, normalisation...)

Le groupe se compose de chercheurs, de gestionnaires et d'institutionnels et la coordination est assurée par l'Onema. La création d'un pôle portant plus spécifiquement sur les questions économiques (estimation des coûts et de leur évolution, impact des aménagements favorables aux introductions d'espèces, coût de l'inaction et de la prévention) de grande importance dans la définition des politiques publiques, est également envisagée.

Sur la base d'une convention entre l'Onema et le Cemagref, la durée d'activité du groupe n'est pas arrêtée mais elle est prévue pour trois ans. La première année serait consacrée à la réalisation d'un état des lieux, la deuxième à une adaptation et/ou l'élaboration des outils envisageables au contexte français, la troisième à une synthèse et à une définition des enjeux scientifiques à moyen et long terme.

### **Quelques éléments sur les groupes de travail déjà actifs sur les plantes aquatiques (Alain Dutartre, Cemagref)**

Historiquement, les besoins de régulation des plantes invasives sont directement venus des acteurs de terrain et ont ensuite remonté vers des organismes de plus grande envergure (par exemple DIREN, Agences de l'Eau...).

Dans un premier temps, la réponse à ces besoins s'est faite au niveau local mais lorsqu'il est apparu une multiplication des demandes, il est devenu plus efficace de créer des groupes permettant de centraliser toutes les informations disponibles et de fournir des avis.

Un groupe se constitue d'un responsable et de partenaires motivés. Au départ, la limite territoriale est fixée et le fonctionnement du groupe repose alors sur l'organisation de réunions et d'actions, la diffusion d'information et la participation à d'autres groupes.

Cependant, il subsiste toujours des lacunes dans les connaissances et des besoins de mise en réseau de toutes les informations disponibles à tous les niveaux, dont le national et l'europpéen.

### **Présentation de la liste des espèces introduites en milieux aquatiques en France métropolitaine (Emilie Mazaubert – Cemagref)**

L'objectif était de compiler une liste générale à l'échelle de la métropole (faune et flore) en intégrant différents milieux aquatiques (eaux douces continentales, eaux côtières...) pour avoir une base pour la réflexion et les actions du groupe.

La réalisation de cette liste a nécessité l'utilisation de nombreuses sources d'information (ouvrages, sites Internet, articles...) mais a tout de même soulevé des difficultés (manque d'informations sur les espèces, définition du « milieu aquatique » et des espèces associées).

La liste actuelle des espèces introduites sur le territoire métropolitain français se présente sous la forme d'un fichier Excel comportant différentes pages :

- présentation des méthodes de classement et d'utilisation de la liste : « Méthode »
- liste des espèces végétales : « Végétaux »

- liste des espèces animales : « Animaux »
- liste des références utilisées pour la création ces listes : « Références »
- les autres sites Internet consultés au cours des recherches : « Autres sites »
- quelques définitions de termes utilisés dans les listes : « Définitions »

Deux autres pages seront à remplir par les membres du groupe lors de validation de cette liste : la première consacrée aux coordonnées personnelles (« coordonnées »), la seconde permettant d'ajouter des espèces (« espèces supplémentaires »).

Ainsi, pour chaque espèce, les informations renseignent entre autre sur le nom, l'habitat et l'origine de l'espèce. Des colonnes supplémentaires sont à remplir par les utilisateurs sur le statut des espèces.

Au final, la liste établie en 2008 compte 965 espèces (37 % d'espèces végétales et 63 % d'espèces animales) avec un grand nombre d'espèces du milieu marin (environ 53 % des espèces animales et 36 % d'espèces végétales). Cependant, de nombreuses informations sur les espèces sont manquantes donc la liste reste à compléter et peut être modifiée.

Cette liste d'espèces introduites est une première phase de travail, elle pourra permettre d'aboutir à une liste d'espèces invasives, de contribuer aux travaux du groupe et à l'amélioration des outils de gestions et d'aide à la décision.

## **Présentation de démarches d'évaluation des risques environnementaux causés par les espèces exotiques à travers deux exemples : en Belgique et au Royaume-Uni (Emilie Mazaubert – Cemagref)**

Le système belge vise à rassembler des informations sur les espèces exotiques, que ce soit dans la littérature, sur des sites Internet ou des données d'enquêtes sur le terrain. Ainsi, l'approche ISEIA (« Invasive Species Environmental Impact Assesment ») favorise les « dires d'experts » et l'utilisation de l'historique d'invasions documentées dans des secteurs précédemment envahis pour évaluer correctement leur potentiel pour causer des effets écologiques défavorables sur le territoire belge.

En revanche, la méthode développée par le DEFRA (« Departement for Environment, Food and Rural Affairs ») au Royaume-Uni laisse peu de place à la subjectivité puisqu'elle se base sur un questionnaire très détaillé, qui va s'appliquer directement sur le terrain et qu'elle s'accompagne d'un manuel d'utilisation qui fournit des conseils sur les procédures qui sont à adopter lorsque les informations manquent ou sont incertaines. Elle est inspirée du schéma d'aide à la décision de l'OEPP et conseille l'étude de ce schéma car cette méthode fourni une justification quant à la proposition de mesures de réglementation à l'import. La méthode belge a un objectif un peu différent qui est de déterminer si l'espèce représente une priorité en termes d'action pour le pays.

## **Intervention de Michel Perret (MEEDDAT)**

Le cadre national du Code de l'Environnement a permis la mise en œuvre d'un certain nombre d'actions. Les exigences ont aussi été rappelées dans le Grenelle de l'environnement avec un engagement général qui est celui de la lutte et un engagement spécifique concernant les DOM-TOM.

Différentes options sont proposées par la Commission Européenne, allant du *statu quo* à l'élaboration d'un système plus contraignant. Il appartient à chaque Etat de se positionner dans ce cadre. En ce qui concerne la France, l'objectif est d'élaborer une position globale.

Le souhait du MEEDDAT pour la métropole est de faciliter la mise en place d'un réseau de veille (risque potentiel pour la biodiversité) et d'expertise (apport de justifications et de connaissances pour conforter le système) pour aboutir à un schéma cohérent pour soutenir les activités et élaborer une réglementation à partir du Code de l'Environnement.

En Outre-mer, un réseau a été initié avec des consignes d'organisation de veille et de priorité de lutte adressées aux préfets qui doivent organiser le système sur leur territoire.

La réunion de ce groupe de travail rentre également dans cet objectif. L'Etat pourra par la suite utiliser les informations disponibles et proposer un cadre cohérent (sur la base de la concertation) où chacun trouvera des moyens pour atteindre ces objectifs.

L'objectif final est d'aboutir à une proposition française au niveau communautaire.

Le premier pas dans la réglementation est celui de l'arrêté sur la Jussie du 02 mai 2007. Un arrêté ministériel complémentaire sur les plantes envahissantes est attendu pour mi-2009. Concernant la faune sauvage captive, il existe une réglementation sur les Tortues de Floride et autres tortues d'eau douce d'Amérique.

La nécessité d'avoir une organisation des différents partenaires passe par le soutien du Ministère pour l'initiative de l'ONEMA et du Cemagref et pour les travaux prévus au sein du groupe.

## **Programme prévisionnel du groupe de travail en 2009 (Nicolas Poulet, Onema)**

Il s'agit dans un premier temps de valider un lexique des termes fondamentaux dans le domaine des invasions biologiques, ainsi qu'une liste provisoire des espèces exotiques présentes en France métropolitaine.

Dans un second temps, il faudra assurer le pilotage de différentes actions telles que : l'état des lieux des connaissances scientifiques sur la gestion des invasions biologiques et des méthodes d'évaluation du risque d'invasion utilisées dans le monde, le test des différentes méthodes dans le contexte français, la rédaction d'une synthèse des stratégies de veille et de surveillance mises en place dans le monde ainsi que des réglementations et politiques nationales, étrangères et internationales existantes.

Les analyses économiques pourraient être débutées : coût des impacts et le coût de la gestion (comparaison coût de lutte avec coût de la prévention et de l'inaction). Elles permettraient une

appréciation de la société (perception sociale positive ou négative) et de générer des mesures incitatives.

Enfin, le dernier objectif est l'organisation et la participation à un séminaire visant à établir un bilan et à mettre en parallèle les connaissances scientifiques existantes et les besoins en France afin de proposer des solutions et définir les enjeux (en octobre 2009 ?).

Un séminaire public de plus grande envergure est envisagé à la fin du mandat du groupe.

L'organisation d'un premier stage de formation sur les espèces invasives par l'Onema est prévue en mai 2009. Le Centre National de la Fonction Publique Territoriale propose également une formation des techniciens de rivière.

1<sup>o</sup> août 2012, 2<sup>ème</sup> version